

LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE

07-2024-09-19-00002 du 19 septembre 2024

Les niveaux de restriction

- **ALERTE RENFORCEE** pour toutes les ressources du bassin de l'Eyrieux, y compris l'Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges* et les prélèvements domestiques effectués dans le Rhône.
- **ALERTE** pour toutes les ressources du bassin du Doux, y compris les prélèvements domestiques effectués dans le Rhône.

Ressources en eau concernées

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents, sauf Eyrieux aval*
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, retenues collinaires à remplissage uniquement pluvial et avec déconnexion estivale

*Cas particulier de la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges : destockage destiné **UNIQUEMENT A UN USAGE PROFESSIONNEL AGRICOLE ET NON AUX PARTICULIERS**

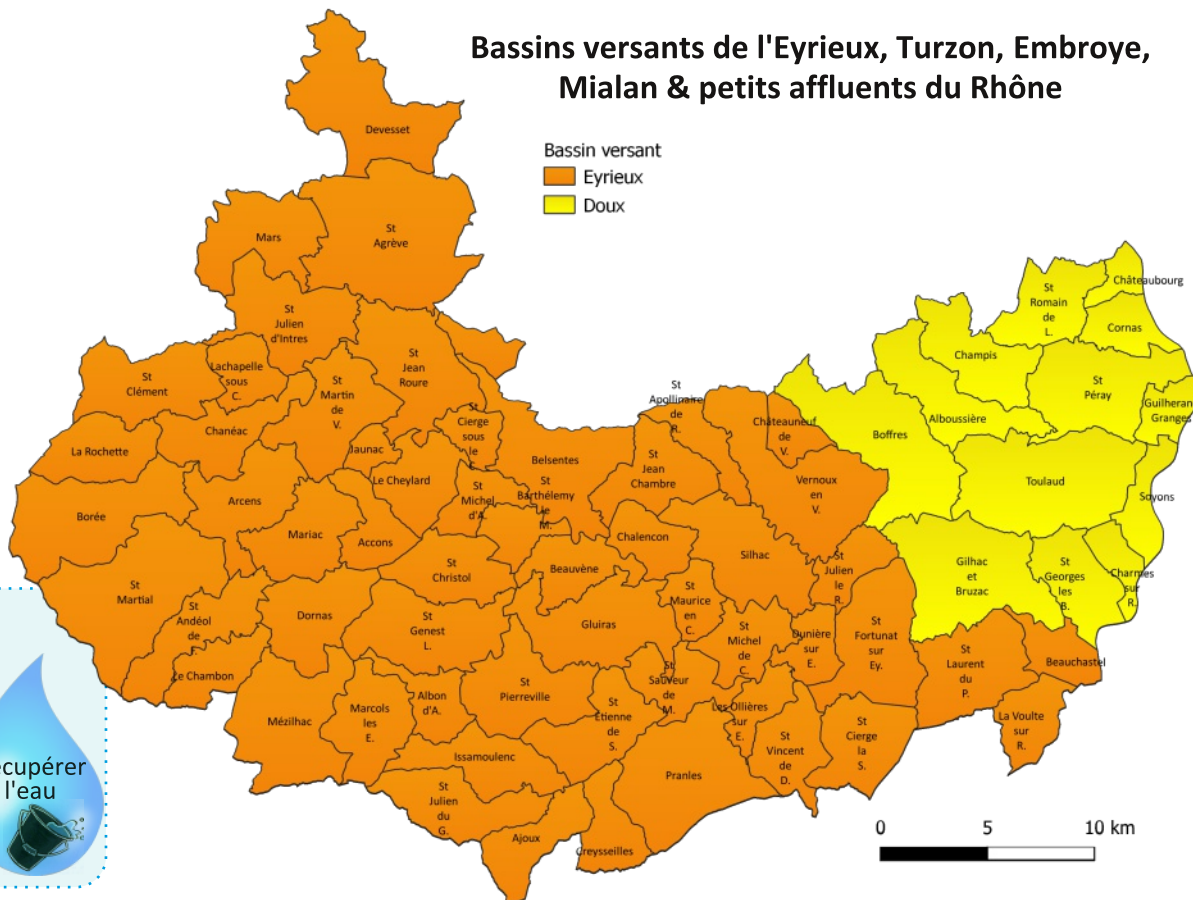


LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les particuliers, les collectivités & ASA à usages domestiques :

Usages	ALERTE	ALERTE RENFORCEE
Prélèvement direct en rivière, quel que soit l'usage	Autorisé	INTERDIT retirés les crépines, tuyaux, pompes... du cours d'eau ET des berges
Pelouses, ronds-points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément	Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis	INTERDIT sauf arbres/arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis
Jardins potagers	Autorisé entre 18h & 11h	INTERDIT de 9h à 20h Autorisé de 20h à 9h si réserve d'eau ou arrosoir & gouttes à gouttes sur AEP
Espaces sportifs	Autorisé de 18h à 11h	Autorisé de 20h à 23h les lundis et jeudis
Piscines privées > 1 m ³ , y compris les SPA	INTERDIT sauf 1 ^{er} remplissage des piscines neuves dont le chantier a débuté avant les 1 ^{ères} restrictions. Remise à niveau autorisé de 20h à 9h	INTERDIT sauf 1 ^{er} remplissage des piscines neuves dont le chantier a débuté avant les 1 ^{ères} restrictions. Remise à niveau autorisé de 22h à 6h
Piscines publiques ou privées à usage collectif	Autorisé	INTERDIT 1^{er} remplissage Autorisé remplissage complémentaire courant
Jeux d'eau	INTERDIT sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique	INTERDIT sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique
Lavage des voiries, trottoirs, façades, toitures...	INTERDIT sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise professionnelle	INTERDIT sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise professionnelle
Lavage des voitures	INTERDIT à domicile sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau	INTERDIT à domicile sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau
Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, béalières...	INTERDIT s'il n'y a pas de règlement d'eau approuvé par le préfet	INTERDIT y compris les potagers arrosés par des canaux
Fontaines publiques à circuit ouvert	INTERDIT	INTERDIT
Station d'épuration	Si dépassement des normes autorisées, le signaler à la police de l'eau	INTERDIT sauf opérations indispensables et soumises à autorisation de la police de l'eau

Bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye, Mialan & petits affluents du Rhône

Bassin versant
■ Eyrieux
■ Doux



ADOPTER LES BONS GESTES

Arroser le soir



Remplir si besoin



Impératif sanitaire



Chasser les fuites



Récupérer l'eau

